

ABEILLE ASSURANCES
PROTECTION JURIDIQUE
TSA 41672
92895 NANTERRE CEDEX 9
Mail : contact@abeille-assurances.fr
Site internet : www.protectionjuridique.abeille-assurances.fr

M ou Mme BONNARD Michel
12 Boulevard Thermal
63100 CLERMONT FERRAND



Bois Colombes, le 08 janvier 2026

Références à rappeler :

Réf Sin. Cie : B1024789
Contrat n° : 78219793
Intermédiaire : CHAMALIERES
Sinistre survenu le : 22 avril 2025
Affaire : BONNARD vs MARTINIE MASSENA
Suivie par : STEVY DAGO

Madame, Monsieur,

Nous vous contactons dans le cadre du dossier référencé en objet et accusons bonne réception des notes d'honoraires n°16361 et n°16448, ci-jointes.

D'une part, concernant la note d'honoraires n°16361, nous vous signalons avoir d'ores et déjà procédé à sa prise en charge, à votre profit, par virement émis le 29/10/2025 (IBAN : FR7616806001006614444058850 -AGRIFRPP868), à hauteur de 713 euros TTC.

D'autre part, concernant la note d'honoraires n°16448, afin de se positionner sur sa prise en charge, nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre la pièce de procédure afférente à cette dernière.

Plus précisément, il s'agit du procès-verbal de conciliation à la suite à la conciliation du 10/12/2025 fixée par ordonnance de référé du 28/10/2025 (échec ou succès).

Cette pièce vous sera produite sur simple demande à votre avocat.

Nous vous rappelons que les pièces de procédure sont indispensables à la délivrance de nos prises en charge, aussi nous vous remercions de nous en tenir copie en temps utile.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour la société

Aicha BIJMAK P/O Stevy DAGO

L I O N E L D U V A L
a v o c a t

En collaboration avec
Me Alexandra PETIT, Avocat

Monsieur et Madame BONNARD
12 boulevard Thermal

63100 CLERMONT-FERRAND

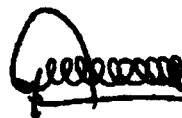
CLERMONT-FERRAND le 4 décembre 2025

Nos réf : BONNARD / MASSENA

FACTURE N°16448

Honoraire (assistance conciliation avec déplacement)	HT	500,00 Euros
TVA 20%		100,00 Euros
Honoraire (assistance conciliation avec déplacement)	TTC	600,00 Euros
TOTAL A PAYER		<u>600,00 Euros</u>

PAYABLE A RECEPTION PAR CHEQUE OU VIREMENT BANCAIRE



Loi 92-442 du 31 décembre 1992 : la présente note d'honoraires est payable comptant. Toute somme non payée dans les 30 jours est susceptible de porter intérêt au taux légal.
En cas de retard de paiement, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement sera due à hauteur de 401-3 du code de commerce)

33 Place de Jaude, 3^{ème} étage - 63000 CLERMONT FERRAND Tél : 04 73 93 80 09 - Fax : 04 73 93 40 21
cabinet secondaire : 34, Rue du Chazeron - 63430 PONT DU CHATEAU - Tél : 04 73 83 3321
LIONEL.DUVAL3@wanadoo.fr - Membre d'une association agréée - règlement par chèque de préférence

L I O N E L D U V A L
a v o c a t

En collaboration avec
Me Alexandra PETIT, Avocat

Monsieur et Madame BONNARD
12 boulevard Thermal

63100 CLERMONT-FERRAND

CLERMONT-FERRAND le 24 septembre 2025

Nos réf : BONNARD / MASSENA
Référé à bref délai TJ CLERMONT-FERRAND

FACTURE N°16361

Honoraire HT 1 200,00 Euros
(réception client, étude pièces adverses, rédaction conclusions,
communication de pièces, audience de renvoi, audience de plaidoirie,
secrétariat)

TVA 20% 240,00 Euros

Honoraire TTC 1 440,00 Euros
(réception client, étude pièces adverses, rédaction conclusions,
communication de pièces, audience de renvoi, audience de plaidoirie,
secrétariat)

Droit de plaidoirie 13,00 Euros

TOTAL A PAYER 1 453,00 Euros

PAYABLE A RECEPTION PAR CHEQUE OU VIREMENT BANCAIRE

Loi 92-442 du 31 décembre 1992 : la présente note d'honoraires est payable comptant. Toute somme non payée dans les 30 jours est susceptible de porter intérêt au taux légal.
En cas de retard de paiement, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement sera due à hauteur de 401-3 du code de commerce)

33 Place de Jaude, 3^{ème} étage - 63000 CLERMONT FERRAND Tél : 04 73 93 80 09 – Fax : 04 73 93 40 21
cabinet secondaire : 34, Rue du Chazeron – 63430 PONT DU CHATEAU – Tél : 04 73 83 3321
LIONEL.DUVAL3@wanadoo.fr - Membre d'une association agréée - règlement par chèque de préférence